Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260306-20260303-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 6 mars 2026

.....

Date de la convocation :
26 février 2026
Date d'affichage de la convocation :
28 février 2026
Date de la publication de la délibération :
12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/03

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2025 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

A Résultat de l'exercice 2025	+ 123 445,65
B Résultat antérieur reporté	/
C Résultat à affecter = **A** + **B**	**+ 123 445,65**

D Solde d'exécution d'investissement 2025	**+ 216 017,35**
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 77 000,00
Reste à réaliser recettes	+ 00,00
Reste à réaliser dépenses	- 77 000,00
F Besoin de financement = **E - D**	**-**

AFFECTATION	
1-Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068)	0,00
2-Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (c/1068)	123 445,65

Constatant les résultats du Compte Administratif de l'année 2025, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice, après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026, à l'unanimité,

➢ DECIDE l'affectation des résultats ainsi que définis ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON